



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 3 février 2004
CCS 2004/01

CDL-JU(2004)016syn.
Fr. seul.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
LE CENTRE D'ÉTUDES POLITIQUES ET CONSTITUTIONNELLES, MADRID

ATELIER

**SUR LE RÔLE DE LA CONSTITUTION
DANS LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE
ESPAGNOLE - 25 ANS D'EXPÉRIENCE
(1978-2003)**

Madrid, 23-24 janvier 2004

CARNET DE BORD

Introduction

La Commission de Venise a organisé avec le Centre d'Études Politiques et Constitutionnelles de Madrid, un atelier sur « Le rôle de la constitution dans la transition démocratique espagnole – 25 ans d'expérience (1978-2003) », à Madrid les 23-24 janvier 2004.

L'atelier a rassemblé des représentants du monde universitaire, politique et judiciaire d'anciennes et nouvelles démocraties.

L'atelier s'est articulé autour de deux thèmes majeurs qui ont marqué la vie démocratique de l'Espagne depuis la fin de la dictature et d'autres démocraties plus récemment.

La première partie

La première partie a été consacrée au processus constituant, aux choix et alternatives qui s'offrent dans ce processus de transition ainsi qu'à la place des droits fondamentaux et des libertés publiques.

Non seulement le processus constituant de l'Espagne a été évoqué, mais également celui de démocraties plus récentes, comme la Hongrie, qui ont eu également à traiter des questions que soulève le passage de la dictature à la démocratie. Les participants ont insisté sur le nécessaire respect des traditions historiques mais surtout sur l'importance d'un consensus national lors de ce processus.

Sur les valeurs fondamentales, au-delà du processus constituant qui marque la genèse de leurs protections, et du rôle de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur le processus de transition démocratique, l'atelier a permis d'évaluer la place et le rôle prépondérants d'une juridiction constitutionnelle en la matière et dans le cadre de l'internationalisation des sources de protection qui, d'ailleurs, a fait l'objet de nombreuses discussions et réflexions. Le Tribunal constitutionnel espagnol a joué un rôle majeur dans l'établissement des droits fondamentaux et des libertés publiques, et son expérience est riche d'enseignements pour les démocraties plus récentes. De même, la Cour constitutionnelle de l'Ukraine (notamment sur la question de l'abolition de la peine de mort) et la Cour constitutionnelle de la Bulgarie peuvent se prévaloir d'un bilan d'ores et déjà tout à fait positif et prometteur.

La deuxième partie

La deuxième partie de l'atelier s'est concentrée sur l'organisation territoriale, les processus de décentralisation et leurs éléments de procédure.

La question de l'organisation territoriale est une question constitutionnelle et politique clef en Espagne. Elle est au cœur des débats s'agissant des révisions constitutionnelles en Espagne mais également ailleurs en Europe. L'atelier a permis de mesurer combien cette question touchait d'autres pays, comme l'Italie qui a connu une réforme majeure en la matière. Ici encore le rôle de la Cour constitutionnelle reste crucial, l'expérience de la Cour d'arbitrage de Belgique qui a vu ses compétences s'étendre en la matière a permis d'en dégager les grandes lignes.

Les bilans comparatifs que l'on peut tirer des processus de transition démocratique et de décentralisation et les perspectives consécutives sont autant d'éléments de réflexion pour la solution juridique de problèmes voire de conflits dans d'autres pays en pleine transition démocratique.

La délégation de la Commission de Venise était composée de :

- M. Borrego-Borrego, Juge, Cour européenne des Droits de l'Homme, Strasbourg ;
- M. Gotzev, Juge, Cour constitutionnelle de Bulgarie, Membre suppléant, Commission de Venise ;
- M. Lavrysen, Juge, Cour d'arbitrage, Belgique ;
- M. Martynenko, Doyen de la Faculté de droit International Salomon, Ancien juge, Cour constitutionnelle de l'Ukraine ;
- M. Pinelli, Professeur de droit constitutionnel, Université de Macerata, Italie ;
- M. Solyom, Membre, Commission de Venise, Hongrie.

Le programme et les rapports de la délégation de la Commission de Venise sont disponibles sur le site de la Commission de Venise, <http://venice.coe.int>.

M^{lle} Caroline Martin était chargée de l'organisation de ce Séminaire. Elle peut être contactée par téléphone au +33 3 88 41 38 23 ou par fax au +33 3 88 41 37 38, ou par e-mail : caroline.martin@coe.int pour toute information complémentaire.